



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-08(01)

Protection cryptographique

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-08(01) — Protection cryptographique (PaF-) (Obligatoire)

Énoncés :

Mettre en oeuvre des mécanismes de chiffrement pour [Sélection (un choix ou plus) : prévenir la divulgation non autorisée d'information; détecter les modifications apportées à l'information] durant la transmission.

Paramètres :

prévenir la divulgation non autorisée d'information et détecter les modifications apportées à l'information

Responsable : OP

Date limite de mise en oeuvre : 2026-06-30

Discussion :

Le chiffrement protège l'information contre toute divulgation ou modification non autorisée durant la transmission. Les mécanismes cryptographiques qui protègent la confidentialité et l'intégrité de l'information durant la transmission incluent les protocoles TLS et Internet Protocol Security (IPsec). Les mécanismes de chiffrement utilisés pour protéger l'intégrité de l'information comprennent les fonctions de hachage cryptographique qui ont des applications semblables en ce qui a trait aux signatures numériques, les sommes de contrôle et les codes d'authentification des messages.